

## Sauver les bibliothèques

Jean-Rémi Brault

Volume 34, numéro 2, avril-juin 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1052518ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1052518ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Brault, J.-R. (1988). Sauver les bibliothèques. *Documentation et bibliothèques*, 34(2), 73-77. <https://doi.org/10.7202/1052518ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1988

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# chronique

## Sauver les bibliothèques

Le dossier dont nous voulons parler s'intitule «Sauver les bibliothèques». Il couvre les pages 1 à 111 de la parution de janvier-février 1988 de la revue *Le Débat*<sup>1</sup>. Il inclut une entrevue avec l'ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale de Paris, André Miquel, l'essentiel du rapport final de Francis Beck sur la Bibliothèque nationale, les réactions, entre autres, de six conservateurs en chef de la même institution sur le même rapport et enfin, une entrevue de François Léotard, alors ministre de la Culture et de la Communication dans le gouvernement français.

### Rappelons les faits

Le 7 octobre 1987, André Miquel, alors administrateur général de la Bibliothèque nationale de Paris et arabisant mondialement reconnu, accordait un long et percutant entretien au quotidien *Le Monde*, intitulé «Sclérose et absurdité à la Bibliothèque nationale». Et il démissionnait. Peu après, il était remplacé par Emmanuel Leroy Ladurie, dont la réputation d'historien est internationalement établie. Spécialiste de l'histoire des mentalités, formé à l'école des Annales, il est mondialement reconnu comme un des grands spécialistes de l'histoire de la fin du Moyen-Âge et de la Renaissance.

Auparavant, le ministre de la Culture et de la Communication, François Léotard, commandait une étude à Francis Beck, directeur de l'administration générale dans son ministère et chargé d'une mission d'étude et de propositions sur la Bibliothèque nationale. Ce rapport était remis au ministre en juin 1987.

La démission d'André Miquel, la nomination de son successeur, la commande et le dépôt du

rapport Beck, tout cela [comme si elle en avait besoin] contribuait à donner la vedette à la Bibliothèque nationale. Les grands et prestigieux hebdomadaires, comme, entre autres, *L'Express*<sup>2</sup> et *Le Point*<sup>3</sup> lui consacraient de longs articles, avec de magnifiques illustrations en couleurs et en fac-similés. Le nouvel administrateur général de la Bibliothèque donnait, à son tour, de longs entretiens à *L'Express*<sup>4</sup> et à la revue *Le Débat*<sup>5</sup> aussi bien pour commenter le rapport Beck que pour établir ses positions dans ce débat qui a pris des dimensions politiques nationales.

### Et alors ce rapport?

Il se divise en trois chapitres: I. Le constat: une institution en crise. II. Un préalable: la définition d'une stratégie. III. Le moyen: une gestion d'entreprise.

Disons d'abord tout de go que la publication d'un tel rapport ne pouvait pas ne pas susciter une large publicité à l'institution concernée et avantageusement remplacer les pitreries publicitaires que d'autres institutions ont imaginées pour que les media mentionnent au moins leur nom au bas de la page 72. Ce rapport est percutant. Il nous paraît souvent injuste, toujours fort sévère, «souvent partiel, voire partial», affirme avec raison Françoise Lemelle, responsable de l'automatisation, à qui le rapport fait des reproches virulents<sup>6</sup>. Au surplus, écrit dans le style souvent vitriolique, «résolument provocateur», «c'est un rapport administratif qui a la froideur d'un constat d'huissier»<sup>7</sup>, selon Marie-France Calas, responsable de la Phonothèque nationale et de l'audiovisuel.

1 *Le Débat: histoire, politique, société*, no 48 (janvier-février 1988), Paris, Gallimard, 1988. 192 p.

2 Sylvaine Pasquier, «La BN, quel roman!», *L'Express*, no 1912 (4 mars 1988), 42-46.

3 M. S.-P., «La BN: un monstre national», *Le Point*, no 812 (11 avril 1988), 68-69.

4 Sylvaine Pasquier, «Des trous dans la mémoire», *L'Express*, no 1912 (4 mars 1988), 48-50. Il faut aussi lire dans la même parution du même hebdomadaire, et par la même auteure, les articles intitulés «Écrans à remonter le temps», 50-52, et «D'Orient vint le papier», 52-53.

5 Cet entretien avec Emmanuel Leroy Ladurie est annoncé pour une prochaine parution de la revue *Le Débat*.

6 *Le Débat*, 57

7 *Ibid.*, 52.

Le lecteur étranger, peu familier avec les rapports de force qui semblent se disputer le pouvoir dans les labyrinthes de cette institution, comme celui qui a peu fréquenté les institutions françaises avec ses organigrammes souvent complexes et toujours fort hiérarchisés, ce lecteur parcourt ces pages avec un étonnement grandissant, où voisinent le scandale et le désir de réagir avec une véhémence égale à celle du rapport.

Pour faire une analyse exhaustive de ce rapport, il faudrait rédiger un document qui serait au moins

aussi long et aussi important que le document lui-même. Nous nous abstenons de commenter ce qui semble des problèmes de régie interne, comme les horaires de travail, les organigrammes ou d'autres sujets qui se situent dans la ligne de dépendance tutélaire ou ministérielle. Nous nous en tiendrons aux points suivants: 1) la notion de bibliothèque nationale mise de l'avant dans ce rapport; 2) le traitement bibliographique des collections; 3) la conservation versus la diffusion; 4) le recentrage de la Bibliothèque nationale; 5) l'implantation de l'automatisation.

### La notion de bibliothèque nationale

La lecture du rapport de Francis Beck interpelle le lecteur quant à sa notion de bibliothèque nationale. Pourtant, cette notion a déjà été définie avec précision aussi bien par l'IFLA que par l'UNESCO. Ces organismes internationaux ont longuement étudié cette question et ont tracé les contours de la notion de bibliothèque nationale.

Aussi, lors du Colloque de Vienne qui portait sur ce sujet, on affirmait que «d'une façon générale on peut dire que la bibliothèque nationale d'un pays est celle qui est chargée de rassembler et de conserver pour les générations futures tous les écrits produits dans ce pays»<sup>8</sup>. L'UNESCO, de son côté, élaborait une définition bien semblable lorsque, à la seizième session de sa Conférence générale, tenue à Paris, le 13 novembre 1970, elle définissait la bibliothèque nationale de la façon suivante:

Bibliothèques, quelle que soit leur appellation, qui sont responsables de l'acquisition et de la conservation d'exemplaires de toutes les publications éditées dans le pays et fonctionnant comme bibliothèques de «dépôt» soit en vertu d'une loi, soit en vertu d'accords particuliers<sup>9</sup>.

Par conséquent, il est opportun de rappeler que les caractéristiques de ces bibliothèques sont déjà clairement établies. La bibliothèque nationale est essentiellement une bibliothèque de conservation du patrimoine documentaire national. Elle applique ou fait appliquer le dépôt légal. Elle inventorie la production documentaire nationale et habituellement publie cet inventaire sous forme de bibliographie nationale. Enfin, elle rend disponible la documentation qu'elle a colligée, conservée et répertoriée.

Bien sûr, chaque institution nationale détermine les limites de sa notion de documents. À la Bibliothèque nationale de Paris, il semble que, selon le rapport Beck, cette notion a atteint les rivages de la multidisciplinarité. Outre les documents sur le traditionnel support écrit, elle acquiert aussi une grande variété de documents: vidéogrammes, documents cinématographiques, cartes, plans, disques, estampes, photographies, médailles, monnaies et même, affirme Francis Beck, des «collections de vases, objets de bronze, argenterie et bijoux».

Or, le rédacteur de ce rapport propose des modifications tellement profondes que le lecteur se demande si, au bout du compte, il ne restera pas, dans ce pays, que le souvenir de la Bibliothèque nationale. Ainsi, concernant le dépôt légal, il recommande «une redéfinition des missions» [des bibliothèques municipales] afin que «sur une base de volontariat et de partenariat», elles débouchent «sur une plus grande participation à la collecte et à l'exploitation du dépôt légal»<sup>10</sup>. Et dans la foulée de la même préoccupation de décentralisation, il souhaite que:

le monopole de la conservation d'un exemplaire original du dépôt légal de l'éditeur à la Bibliothèque nationale pourrait être remplacé par une décentralisation de la fonction de conservation du support original dans différentes bibliothèques municipales en fonction des critères d'attribution soit thématiques soit géographiques, la Bibliothèque nationale conservant une reproduction aux fins de communication<sup>11</sup>.

«La remise en cause du principe de l'exhaustivité» [du dépôt légal], la décentralisation de la fonction d'acquisition par voie de dépôt légal et celle de la fonction de conservation de la production documentaire nationale, voilà quelques exemples, parmi plusieurs autres, de propositions

8. F. C. Francis, «Organisation des bibliothèques nationales», dans Colloque des bibliothèques nationales d'Europe, Vienne, 8-27 septembre 1958. *Tâches et problèmes des bibliothèques nationales*, Paris, UNESCO, 1960, p. 21.

9. UNESCO, *Recommandations concernant la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques*, Paris, UNESCO, 1970, p. 9.

10. *Le Débat*, 38.

11. *Ibid.*, 39.

audacieuses, de propositions que d'aucuns pourraient qualifier de discutables. Mais l'auteur de ce rapport ne s'arrête pas à ces seules propositions de modifications.

### Le traitement bibliographique des collections

Tous les bibliothécaires savent que ce sujet suscite facilement la controverse entre les spécialistes du catalogage et de la classification d'une part et les «gestionnaires» d'autre part. Soucieux de rentabiliser les budgets toujours insuffisants mis à leur disposition, ceux-ci sont également préoccupés par la nécessité de rendre la documentation disponible dans les meilleurs délais. Or, sur ce sujet, l'auteur du rapport, Francis Beck, porte un jugement qui se veut en même temps un blâme sévère, lorsqu'il parle de la «faible productivité des catalogueurs», et une appréciation qualitative, lorsqu'il commente le «caractère sophistiqué des notices», le catalogage à niveau ou la gestion des fichiers d'autorité. Si toutes ces constatations sont exactes, il faudrait en connaître les causes et savoir si ces reproches doivent s'adresser aux exécutants ou aux décideurs.

Par ailleurs, soucieux de trouver une solution «aux exigences de rapidité et d'efficacité pour la diffusion des notices»<sup>12</sup>, l'auteur préconise la mise sur pied du projet de catalogage avant publication. En fait, il veut éviter que se prolonge la constatation qu'il a faite et selon laquelle:

le caractère sophistiqué des notices se double d'une redondance partielle des travaux de catalogage à différents stades. La notice publiée en amont de la Bibliothèque nationale par le Cercle de la Librairie dans *Livres Hebdo* n'est pas reprise par le service du dépôt légal qui rédige une première notice, elle-même enrichie par le service de la bibliographie de la France. La comparaison des enrichissements progressifs ne permet pas d'affirmer que les coûts de la rédaction successive de trois notices sont justifiés par la richesse des apports successifs<sup>13</sup>.

Tous ceux qui ont vécu l'expérience du précatalogage, pourront témoigner des difficultés d'application d'une telle mesure. Si le problème nous semble réel et nous apparaît exiger une solution radicale, il n'est pas assuré que le précatalogage constitue le moyen le plus apte à

diminuer les coûts jugés excessifs et les délais d'une longueur inacceptable.

Et puis, l'auteur étudie aussi le problème du catalogage rétrospectif. Il affirme que «la masse de documents en instance de traitement est telle que les méthodes raffinées de traitement doivent être abandonnées au profit de procédés plus rustiques mais plus efficaces»<sup>14</sup>. Cette recommandation, conjuguée au projet de catalogage avant publication, justifie l'auteur de souhaiter que la Bibliothèque nationale reconsidère «sa propre conception de son rôle d'agence bibliographique nationale»<sup>15</sup>. Cette remise en question d'une décision prise unanimement lors d'une réunion internationale interpelle tous ceux qui sont soucieux de promouvoir une véritable coopération à l'échelle planétaire.

### Conservation versus diffusion

Un des problèmes majeurs de toutes les bibliothèques nationales consiste à assurer la conservation du patrimoine documentaire national sans entamer la légitime nécessité d'en assurer la diffusion auprès des chercheurs. D'une façon particulière, la conservation des documents sur le support écrit présente des difficultés inhérentes à la piètre qualité du papier produit depuis qu'on a abandonné la fabrication du papier chiffon pour adopter l'utilisation de produits chimiques. Si bien que ces documents «subissent des ans les irréparables outrages» même lorsqu'ils ne servent pas et que, par conséquent, leur utilisation accélère les risques de détérioration.

Or, on connaît depuis longtemps la situation des documents anciens conservés à la Bibliothèque nationale de Paris. On sait que les cris d'alarme lancés par le personnel de cette institution sont tout à fait justifiés. Tous se réfèrent au rapport Caillet qui établissait que 1 270 000 volumes étaient sérieusement menacés, de même que 7 millions de feuillets et périodiques (qui s'accroissent de 800 000 par an), sans oublier 2,5 millions d'estampes<sup>16</sup>.

Cette situation préoccupe, à juste titre, Francis Beck. Avec raison, il affirme: «Les lecteurs eux-mêmes doivent être sensibilisés aux problèmes de la conservation et de la sauvegarde, afin de prévenir les dégradations dues à la communication». Et, dans la même logique, il recommande

12. *Ibid.*, 43.

13. *Ibid.*, 22.

14. *Ibid.*, 43.

15. *Ibid.*, 37.

16. *Ibid.*, 23.

fortement «la communication sur des supports compacts (microformes, disque optique numérique, CD-ROM), érigée en priorité absolue dans les départements des Imprimés et Périodiques». Et il met un embargo sur le prêt des originaux «qui ne doivent être qu'exceptionnellement communiqués aux adeptes du frisson paléographique et aux chercheurs de très haut niveau»<sup>17</sup>.

Il faut souhaiter que cette solution ne relève pas seulement du domaine des vœux pieux. Outre qu'elle suppose des coûts considérables, elle devra affronter des résistances qui ne relèvent pas seulement du «frisson paléographique» mais de certains ordres plus prosaïques. Ces réticences ne sont certainement pas l'apanage des seuls français, même si l'ancien président de la République écrivait, avec un brin de mélancolie: «Ils [les Français] applaudissent dans les discours toute allusion aux réformes. Mais ces applaudissements se transforment en rejet dès que la réforme atteint en quoi que ce soit une de leurs habitudes ou l'un de leurs avantages personnels»<sup>18</sup>. Il nous apparaît que cette remarque ne s'applique pas qu'aux citoyens de l'Hexagone.

### Recentrage de la Bibliothèque nationale

Toutes ces modifications, et bien d'autres, sont radicales. Francis Beck veut «recentrer la Bibliothèque nationale sur le livre, en lui retirant les monnaies et les médailles et les estampes (confiées au Grand Louvre), la Phonothèque (rattachée à une future Médiathèque nationale) et le département des arts du spectacle». Il veut aussi, on l'a vu, qu'elle renonce «au dépôt légal intégral, c'est-à-dire à l'obligation ruineuse de conserver tout ce qui paraît comme livres, journaux, vidéogrammes et phonogrammes»<sup>19</sup>.

Il est risqué pour un étranger de prendre position sur le fond du problème ou sur le fond «des» problèmes, et de discuter de la légitimité ou de l'exactitude de ce qu'on a appelé le «passéisme» de cette institution. Ce qui pourtant nous paraît essentiel, c'est qu'elle continue d'appliquer les fonctions fondamentales d'une Bibliothèque nationale si elle veut continuer de mériter ce titre, si elle ne veut pas que cette qualification soit frappée d'impertinence et devenir bientôt caduque, si elle ne veut pas être tout simplement transformée en un autre type de bibliothèque. À

moins que Francis Beck veuille faire évoluer la notion de Bibliothèque nationale vers une entité différente, soi-disant plus souple, «d'apparence» plus moderne.

Le leitmotiv serait sans doute d'assurer la continuité en acceptant les adaptations requises. Ainsi, l'acquisition intégrale (habituellement par voie de dépôt légal) et la conservation non moins complète du patrimoine documentaire national nous semblent une nécessité incontournable pour toutes les bibliothèques nationales.

Cependant, le projet de ne diffuser ce patrimoine que sur un support autre que le papier mérite certainement une étude approfondie, aussi bien au niveau des coûts qu'à celui des conséquences chez les usagers. L'essentiel étant que l'intégralité du contenu du patrimoine documentaire national soit accessible, le contenant peut faire l'objet de discussions fructueuses. Si nous voulons que les générations futures aient elles aussi accès à ces trésors dont il ne reste souvent que de rares exemplaires, une action efficace doit être prise et des décisions autoritaires doivent être imposées.

### Informatique

Le processus d'automatisation d'une bibliothèque, surtout d'une bibliothèque nationale, revêt une telle importance et comporte une telle complexité qu'il convient de s'y arrêter un instant. D'autant plus que, dans son rapport, Francis Beck porte un jugement très sévère sur l'ensemble de l'opération d'automatisation qui est en voie de réalisation à la Bibliothèque nationale de Paris.

Sous le titre «Une informatisation hésitante»<sup>20</sup>, l'auteur commente longuement l'implantation de l'automatisation et le choix du système de l'entreprise canadienne GEAC. Il constate que «le budget informatique de la Bibliothèque nationale qui s'est élevé à 17,2 millions de francs en 1986 et à 19,1 en 1987 représente désormais un cinquième des charges de fonctionnement». Et il ajoute: «Après avoir démarré très tardivement et suscité d'immenses espoirs, l'automatisation de la Bibliothèque nationale provoque aujourd'hui des déceptions parfois excessives et ne paraît pas avoir déjà atteint les objectifs qui en étaient attendus».

17. *Ibid.*, 44.

18. Valéry Giscard D'Estaing, *Le pouvoir et la vie*, Paris, Editions Cie 12, 1988, p. 214.

19. M. S.-P., «La BN: un monstre national», *Le Point*, no 812 (11 avril 1988), 68-69.

20. *Le Débat*, 27-29.

Plus loin encore, l'auteur s'en prend vertement aux «exigences trop ambitieuses du personnel scientifique, combinées aux fluctuations de doctrines, notamment pour le catalogage à niveau, abandonné finalement après plusieurs années d'obstination, et la gestion des fichiers d'autorité, [qui] ont grandement compliqué le développement de l'application».

Nous ne sommes évidemment pas en mesure d'évaluer la performance du système informatique implanté dans cette institution nationale ni l'impact du poids politique dans le choix du système canadien GEAC. Mais il semble que cette influence politique fut considérable si l'on en croit le journaliste de *L'Express* qui retrace et raconte ce qui semble avoir été la petite histoire de ce choix et de cette acquisition<sup>21</sup>. De son côté, Françoise Lemelle, conservateur en chef au Centre de coordination bibliographique et technique à la Bibliothèque nationale et, par conséquent, responsable de l'implantation et de l'automatisation, sans s'attarder aux aléas de cette petite histoire, affirme de façon préemptoire:

La solution informatique retenue pour la base bibliographique livres-périodiques a été celle proposée par la société canadienne GEAC. Il faut souligner que, si l'évaluation technique des diverses propositions a été faite avec sérieux et objectivité, le choix final a été essentiellement politique<sup>22</sup>.

Devant le jugement fortement négatif de l'auteur du rapport, la responsable de l'automatisation rappelle que, malgré les faiblesses du système, malgré les retards, malgré les «inquiétudes sur l'avenir»,

Néanmoins le système de catalogage est aujourd'hui opérationnel et la base de données comporte plus de cinq cent mille notices bibliographiques. Grâce à des récupérations rétrospectives, elle devrait en compter plus d'un million à la fin de l'année 1988.

Il nous paraît que Francis Beck a raison de souhaiter que l'utilisation du système informatique se fasse dans un contexte de «recherche de complémentarité et de synergie au détriment de rivalité et de doublons»<sup>23</sup>. Ce à quoi Françoise Lemelle réplique en rassurant le lecteur sur cette

volonté de collaboration. «Les investissements réalisés, dit-elle, ne peuvent être justifiés que si cette base [de données] est utilisée par les autres bibliothèques<sup>24</sup>. Et, plus loin, après avoir rappelé les démarches de collaboration déjà entreprises et souvent réalisées, elle conclut: «Les projets de la Bibliothèque nationale doivent être établis dans un esprit d'ouverture et de coopération. C'est en se situant dans cette perspective que la Bibliothèque nationale peut jouer son rôle en France et dans le monde»<sup>25</sup>.

## Conclusion

Les réactions du personnel de la Bibliothèque nationale de Paris, reproduites dans cette parution de la revue *Le Débat* nous laissent soupçonner qu'il a été reçu douloureusement. Et il y avait des motifs réels pour qu'il en soit ainsi. Les blâmes que l'auteur de ce rapport adresse au personnel de l'institution en général et à certaines catégories de personnes en particulier, les jugements apodictiques qu'il porte sur certaines situations qu'il juge inacceptables voire scabreuses, sur certaines habitudes ou sur certains traits professionnels, le vocabulaire coloré et quelquefois acéré qu'il utilise pour traduire ses constatations et ses recommandations, sont autant d'éléments qui peuvent tout naturellement susciter des sentiments variés allant de la colère à la déception. Certaines phrases, dans un rapport susceptible d'être largement diffusé, étonnent le lecteur étranger. L'auteur fait la démonstration d'une connaissance sérieuse de cette institution nationale et aussi d'un courage remarquable.

Nous ne pouvons évidemment savoir quel usage sera fait de ce rapport, surtout dans le contexte de modifications ministérielles. Mais, ce qui nous paraît certain, sinon souhaitable, c'est qu'il ne sera pas possible de ne pas tenir un certain compte de certains éléments des propos de Francis Beck. Il nous paraît même que la situation de la Bibliothèque nationale ne pourra plus être identique à ce qu'elle était avant la publication du rapport Beck. Et en ce sens il aura été bénéfique.

**Jean-Rémi Brault**

Archives nationales du Québec  
Montréal

21. Sylvaine Pasquier, «Des machines à remonter le temps», *L'Express*, n° 1012 (4 mars 1988), 50-52.

22. *Le Débat*, 57-58.

23. *Ibid.*, 47

24. *Ibid.*, 58.

25. *Ibid.*, 29.